



- Le village (/)  Éducation (/) Environnement (/)  
Animations (/les-animations) Les associations (/) Numéros utiles (/)  
@ Nous contacter (/contacter-la-mairie)

## Budget Primitif 2014

Twitter

### **BUDGET PRIMITIF 2014**

Le conseil s'est réuni le 11 avril dernier pour adopter le budget primitif 2014.

Le budget primitif est un acte essentiel pour la vie de toute collectivité territoriale car il traduit en terme financier les objectifs de la commune.

Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par le conseil municipal.

Par cet acte, l'ordonnateur (le maire) est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget est annuel, équilibré en dépenses et recettes, certifié sincère;

C'est une comptabilité double, c'est-à-dire, à la fois tenue par l'ordonnateur et par le comptable de la commune (Trésorier).

Le budget primitif de la commune est équilibré en section de fonctionnement à **451 810 €** et en section d'investissement à **414 678 €**.

#### **Programmes de travaux et achats d'équipements prévus :**

- Travaux rue Brunehant/rue de la Vallée : 100 000 €
- Provisions pour la suite travaux rue de la Vallée en 2016 : 61 228 €
- Enfouissement réseaux rue de la Vallée : 71 000 €
- Travaux voirie : 31 500 €

- Achat de matériels : 4 700 €
- Réhabilitation de bâtiments communaux (École, mairie, 2014 et 2015) : 60 000 €
- Travaux à l'église : 61 250 €
- Informatique mairie : 10 000 €
- Dépenses imprévues : 5 000 €

Le programme inscrit au budget primitif 2014 sera réalisé sur les années 2014, 2015 et 2016.

SEARCH

Mentions légales (/la-vie-municipale/finances-de-la-commune-de-pommiers/les-budgets/budget-primitif-2014/175-mentions-legales/203-mentions-legales)

